



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX
Fo.043@dgfip.finances.gouv.fr

Site loca I : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy, le 4 juillet 2011

COMPTE RENDU DE MANDAT CAP B et C du 27 juin 2011

1- CAP B

Cette CAP avait à son ordre du jour les mutations et les demandes de révision de notes.

A/ Les mutations

Un seul collègue en provenance de Seine- St Denis est muté en Haute- Loire au 1^{er} septembre : David BULIDON qui est affecté à PRADELLES, en remplacement de Marie BONNEFOY qui rejoint le Puy- De- Dôme.

La direction a informé la CAP de sa décision d'affecter sur place les collègues promus par liste d'aptitude au grade de contrôleur:

- **Danielle LIOTARD**, à la trésorerie du Monastier- sur- Gazeille,
- **Monique LIOGIER**, sur un rompu de temps partiel de catégorie B de l'ERD,
- **Chantal COUTAREL**, au service DSF à la Trésorerie Générale,
- **Françoise ROLLAND**, à la trésorerie du Le Puy- Ville,
- **Françoise ALLIGNON**, à la trésorerie de Langeac

La CAP a été informée de l'affectation d'Alain **ROLIN**, actuellement à l'ENFIP, à ST JULIEN CHAPTEUIL à compter du 1^{er} mars 2012. Malgré les propositions et les arguments que les représentants du personnel ont développés, y compris en acceptant un différé dans le temps, afin de permettre quelques mutations, la direction s'est refusée à envisager tout mouvement intra-départemental. Les collègues qui ont été approchés pour modifier leurs demandes de vœux, apprécieront ! C'est ce qui s'appelle sans doute tenir les promesses faites...

B/ Les recours en révision de note

Cette CAP était invitée à donner son avis sur **4 recours** en notation, tous justifiés aux yeux des représentants du personnel.

La direction a refusé de donner satisfaction aux demandes de trois collègues, malgré les arguments développés par les représentants du personnel, au prétexte qu'elle ne pouvait

attribuer des bonifications de +0,06, puisqu'elle n'avait qu'une réserve de +0,04 et que d'autres recours venaient de lui parvenir.

Les représentants du personnel ont rappelé encore une fois que la « réforme » de la notation engagée par le décret signé par Lionel Jospin le 29 mai 2002 était une source récurrente d'injustices et d'inégalité que les personnels ne supportent plus au regard des efforts exigés, année après année. Ils ont souligné comment ce système aggrave les écarts entre les personnels d'un même grade, notamment en terme d'avancement.

Nous avons toutefois obtenu de la direction une augmentation de + 0,02 et la reformulation de son appréciation raisonnée pour un dossier.

Les représentants du personnel ont voté **pour l'augmentation à +0,02 pour l'ensemble des collègues.**

La direction a donné son accord pour accompagner favorablement un des dossiers en CAP centrale pour l'attribution de 0,06.

Les représentants du personnel : Martine BRUN, Jean Pierre COFFY, Marceline FIORE, Robert GAGNE, Christiane PESTRE.

2- CAP C

Cette CAP s'est réunie tardivement compte- tenu de la durée des débats de la précédente CAP. Elle était invitée à se prononcer sur les demandes de mutations formulées par les collègues du département et l'affectation de Christine FOLLEAS, mutée du département de l'AVEYRON au 1^{er} septembre 2011.

Après débat au cours de laquelle l'administration a refusé de prendre en compte des demandes soutenues par les représentants du personnel, au prétexte que les demandeurs avaient eu récemment satisfaction, la CAP s'est prononcée pour le mouvement suivant :

- Brice VALOUR est muté de la trésorerie de ST DIDIER- EN- VELAY sur le poste de l'ERD secteur Est rattaché à la trésorerie de MONISTROL, vacant depuis le départ en retraite d'Annie TARDY,
- Karine VEYSSEYRE est mutée de la Trésorerie de ST PAULIEN sur l'emploi de catégorie C de l'ERD libéré par Monique LIOGIER,
- Christine FOLLEAS est affectée à ST PAULIEN en remplacement de Karine VEYSSEYRE.

Les représentants du personnel : David AMACHANTOUX, Mireille AMPILHAC, Marie-Jeanne CHAMBLAS, Solange ROUSSET.



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou Chantal BONELLO, FI Le Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à

, le

signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu